



LE MERCREDI 28 JUIN 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 28 juin 2017, à 18 h 00, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Dany Ouellet

Marc-Olivier Bisson
Cécile Gauthier
Sylvain Tremblay

Les représentantes du comité de parents

Anne-Marie Arcand

Andreann Thibert

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Sylvain Léger, commissaire
Raymond Ménard, commissaire
Stéphane Mongeon, commissaire représentant le comité de parents
Odette Bernier, directrice du Service des ressources humaines
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire
Louise Laroche, directrice de l'ÉSHG (quitte à 18 h 14)
Pascale Peterson, gestionnaire d'établissement à l'ÉSHG (quitte à 18 h 14)

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

RÉSOLUTION 63-CE (2016-2017)

Attendu les modifications proposées à la version modifiée de l'ordre du jour;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONTRAT D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE CASIERS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE
HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 64-CE (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres sur invitation visant l'octroi d'un contrat relatif à l'achat et à l'installation de casiers pour l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau;

Attendu l'offre reçue et ouverte :

Perfix Inc. 60 390,00\$
645, boul. du Curé-Boivin, Boisbriand (QC) J7G 2J2

Attendu l'analyse de conformité et la vérification quant au respect des exigences de l'appel d'offres effectué par l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;

Attendu la recommandation de la gestionnaire administrative d'établissement et l'approbation de la direction de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;



QUE le contrat relatif à l'achat et à l'installation de casiers pour l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau, soit adjugé à l'entreprise Perfix Inc. pour une somme ne dépassant pas soixante mille trois cent quatre-vingt-dix dollars (60 390,00\$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – AUTORISATION DE DÉPENSES

RÉSOLUTION 65-CE (2016-2017)

Attendu que l'École secondaire Hormisdas-Gamelin a tenu son bal des finissants le 22 juin dernier;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 4.6 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.R 47 2015)*, la responsabilité d'approuver le paiement d'une facture d'un montant situé entre 50 000 et 100 000 \$ revient au comité exécutif;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE ce comité exécutif autorise le paiement de la facturation finale de Capital Traiteur Gatineau quant au bal des finissants de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin dont l'évaluation des coûts est de soixante-trois mille six cent vingt et un dollars (63 621,93\$);

QUE la présente autorisation soit valide si la facturation finale s'avérait d'un montant inférieur à l'évaluation des coûts;

QUE la présente autorisation soit valide si la facturation finale s'avérait d'un montant supérieur, d'un pourcentage maximal de 10 %, à l'évaluation des coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mesdames Louise Laroche et Pascale Peterson quittent leur siège, il est 18 h 14.

ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS (SEO) ET LA CSCV RELATIVE À LA STABILITÉ – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 66-CE (2016-2017)

Attendu le projet d'entente intervenue entre les parties locales relatif à la stabilité;

Attendu que le projet d'entente convient aux deux parties;

Attendu la recommandation du comité des ressources humaines lors de sa rencontre du 19 juin 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais relatif à la stabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS (SEO) ET LA CSCV RELATIVE AUX CONGÉS SPÉCIAUX – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 67-CE (2016-2017)

Attendu le projet d'entente intervenue entre les parties locales relatif aux congés spéciaux pour l'année scolaire 2017-2018;



Attendu que le projet d'entente convient aux deux parties;

Attendu la recommandation du comité des ressources humaines lors de sa rencontre du 19 juin 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais relatif aux congés spéciaux pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS (SEO) ET LA CSCV CONCERNANT UN PROJET PILOTE PORTANT SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE LA TÂCHE ENSEIGNANTE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 68-CE (2016-2017)

Attendu les termes du protocole d'entente intervenu entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) quant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet pilote permettant d'expérimenter de nouvelles modalités sur la réalisation de la tâche « dite complémentaire » et sur le lieu de réalisation du travail de nature personnelle des enseignants;

Attendu qu'une lettre d'entente entre les parties locales découle de ce protocole d'entente national;

Attendu que la lettre d'entente convient aux deux parties locales, soit le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées la lettre d'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais concernant un projet pilote portant sur certains éléments de la tâche enseignante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPOSITION, FORMATION ET FONCTIONNEMENT DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES – ADOPTION

RÉSOLUTION 69-CE (2016-2017)

Attendu les termes de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C.I.-13.3) qui prévoit que la commission scolaire détermine le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles;

Attendu l'accord de principe formulé par les membres du Conseil des commissaires quant à la composition des conseils d'établissement des écoles lors du comité de travail du 3 mai 2017;

Attendu la recommandation formulée par les membres du comité consultatif de gestion quant à la composition, la formation et le fonctionnement des conseils d'établissement lors de la rencontre du 17 mai 2017;



Attendu les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement ainsi que des membres du personnel des écoles;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 7.4 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 47 2015)*, la responsabilité de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement revient au comité exécutif;

Attendu l'analyse des retours de consultation par les membres du comité exécutif lors de la séance ajournée du 28 juin 2017;

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le document intitulé *Composition, formation et fonctionnement des conseils d'établissement des écoles* soit adopté tel que déposé et qu'il soit en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017.

Monsieur le commissaire Sylvain Tremblay propose de ramener la composition du conseil d'établissement de l'école St-Jean-de-Brébeuf à 6 parents et 3 enseignants, plutôt qu'à 5 parents et 2 enseignants.

POUR (6) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Marc-Olivier Bisson, Cécile Gauthier, Andreann Thibert, Sylvain Tremblay

CONTRE (2) : Martine Caron, Dany Ouellet

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson propose de remplacer, au 4^e paragraphe de l'article 2.1, le libellé suivant : « La conjointe ou le conjoint du parent d'un élève ne peut être élu. Seuls les parents biologiques ou adoptifs et les tuteurs légaux des élèves peuvent l'être. » par celui-ci : « Toute personne ayant développé un lien avec un élève fréquentant l'école peut être membre du conseil d'établissement ».

POUR (3) : Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Cécile Gauthier

CONTRE (5) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Dany Ouellet, Andreann Thibert, Sylvain Tremblay

REJETÉ À LA MAJORITÉ

Sur la proposition principale amendée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPOSITION, FORMATION ET FONCTIONNEMENT DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT DES CENTRES – ADOPTION

RÉSOLUTION 70-CE (2016-2017)

Attendu les termes de l'article 103 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C.I.-13.3) qui prévoit que la commission scolaire détermine le nombre de représentants au conseil d'établissement des centres;

Attendu l'accord de principe formulé par les membres du Conseil des commissaires quant à la composition des conseils d'établissement des centres lors du comité de travail du 3 mai 2017;

Attendu la recommandation formulée par les membres du comité consultatif de gestion quant à la composition, la formation et le fonctionnement des conseils d'établissement lors de la rencontre du 17 mai 2017;

Attendu les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement ainsi que des membres du personnel des centres;



727

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 7.4 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 47 2015)*, la responsabilité de déterminer le nombre de représentants au conseil d'établissement revient au comité exécutif;

Attendu l'analyse des retours de consultation par les membres du comité exécutif lors de la séance ajournée du 28 juin 2017;
Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le document intitulé *Composition, formation et fonctionnement des conseils d'établissement des centres* soit adopté tel que déposé et qu'il soit en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE À L'ÉCOLE DU BOISÉ, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 71-CE (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres public AMT1729TT01 pour des travaux de réfection du bassin de toiture du gymnase à l'école du Boisé, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

TMR3 Couvreur Inc.	75 500,00 \$
1880, rue Pink Gatineau (Québec) J9J 3N7	
Morin Isolation et Toitures Ltée	81 477,00 \$
55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7	
Les Toitures Raymond et associés inc.	84 450,00 \$
65, rue Jean-Proulx Gatineau (Québec) J8Z 1W2	
Couvreur Rolland Boudreault 2413-2276 Québec inc.....	96 600,00 \$
4-660, rue Auguste-Mondoux Gatineau (Québec) J9J 3K3	

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme TMR3 Couvreur Inc.;

Attendu que le financement du projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 26 juin 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE le contrat pour des travaux de réfection du bassin de toiture du gymnase à l'école du Boisé, à Gatineau, soit octroyé à la firme TMR3 Couvreur Inc. pour la somme de soixante-quinze mille cinq cents dollars (75 500,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT RELATIF À DES TRAVAUX DE PEINTURE DES AIRES COMMUNES DE L'ÉCOLE DU RUISSEAU, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 72-CE (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres sur invitation AMT1723FI01 pour des travaux de peinture des aires communes à l'école du Ruisseau, à Gatineau;



Attendu les offres reçues et ouvertes :

Chabel inc. 26 200,00 \$
48, avenue Gatineau Gatineau (Québec) J8T 4J3

Entreprise ML Mario Non conforme
344, rue Norbert Gatineau (Québec) J8R 3P4

CD peintre Non conforme
473, boulevard St-René Est, unité 9 Gatineau (Québec) J8P 8A5

Attendu que le financement du projet provient de l'enveloppe d'opérations courantes de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation formulée par le comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 26 juin 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le contrat pour des travaux de peinture des aires communes à l'école du Ruisseau, à Gatineau, soit octroyé à la firme Chabel inc. pour la somme de vingt-six mille deux cents dollars (26 200,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 73-CE (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 19 h 02.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 29 novembre 2017, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Éric Antoine,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général